



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 20 juillet 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 10 juillet 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique au Palatinu sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Caroline Corticchiato à Christophe Mondoloni, Annie Costa-Nivaggioli à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Danielle Flamencourt à Annie Sichi, Isabelle Jeanne à Pierre Pugliesi, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Alain Nicolai à Stéphane Vannucci, Sébastien Deliperi à Jean-Pierre Aresu, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi


Etaient absents :

| | |
|---|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 49 |
| Nombre de membres en exercice : | 49 |
| Nombre de membres présents : | 41 |
| Quorum : | 25 |

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000046-20200720-2020_193-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/07/2020
Affichage : 30/07/2020
Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 20 juillet 2020
Délibération N° 2020/193
Travaux de voirie 2020 couts d'opérations et plan de financement

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Ces travaux concernent l'aménagement de voies et de réfection de trottoirs et de chaussées qui répondent :

- à une amélioration de la sécurité en matière de circulation piétonne et automobile,
- à une amélioration du cadre de vie et une participation à l'image d'une ville propre,
- à la mise en place de circulations piétonnes adaptées aux personnes à mobilité réduites.

Le programme de travaux est détaillé ci-dessous pour un montant de 1 600 296 € HT :

| Opérations | Montants HT |
|--|-------------|
| <p><u>Aménagement Carrefour Pompeani</u> De multiples remontées de terrain ont fait état, au niveau du carrefour entre le cours général Leclerc et la rue du docteur Pompeani, de problèmes liés à la sécurité des piétons ainsi que de vitesses excessives des automobilistes et deux roues. Les travaux proposés consistent en la réalisation d'un plateau traversant sur l'ensemble du carrefour avec sécurisation des traversées piétonnes et avancées de trottoirs, ainsi que mise à la cote de tous les regards d'assainissement présents.</p> | 60 000 € |
| <p><u>Sécurisation Rue Maréchal Ornano</u> Des problématiques de circulation et de stationnement polluent le quotidien des riverains et des commerçants de la rue, du fait de l'étroitesse des voies et du stationnement anarchique au niveau des carrefours. Les travaux envisagés concernent la création d'avancées de trottoirs au niveau des passages piétons pour sécuriser les déplacements, dans l'attente du projet de réfection totale mené par la DGST.</p> | 40 000 € |
| <p><u>Rue Sebastiani (chaussée) :</u> La voie roulante est fortement dégradée, contenant de nombreux nids de poules, l'enrobé étant vétuste et usé. En outre aucune bordure ne sépare les voies des trottoirs qui sont également à reprendre. Les travaux de chaussée envisagés concernent le rabotage et la réfection des enrobés sur la partie circulaire ainsi que la mise en œuvre éventuelle de bordures d'arrêt.</p> | 100 000 € |
| <p><u>Ouverture piétonne Parking C. Bonarparte / Cours Napoléon :</u> Il n'est actuellement pas possible de rejoindre le carrefour en bas de la montée St-Jean en ayant stationné son véhicule sur le parking C Ornano. Une liaison piétonne directe permettrait d'accéder au Cours Napoléon et aux commerces plus aisément. Les travaux concernent la réalisation d'un cheminement piéton y compris la traversée de voie ferrée (au travers d'une convention avec la CDC), ainsi que la pose d'une clôture pour sécuriser le cheminement.</p> | 50 000 € |
| <p><u>Aménagement Avenue Maréchal Juin (dont piste vélo) :</u> Cette artère particulièrement large constitue un barreau de liaison naturel entre le front de mer et les aménagements neufs de la rocade, notamment du point de vue des mobilités douces. En outre avec les travaux réalisés dans le</p> | |

| | |
|---|--------------------|
| <p>cadre du PRU sur la rue Pietri il paraît opportun d'imaginer une continuité cyclable sur l'avenue du Mal Juin jusqu'à la rocade.</p> <p>L'opération consiste en la réalisation d'une piste cyclable côté droit montant sur le trottoir puis sur la chaussée en marquage résine, et d'une piste en marquage résine également de couleur sur la voie descendante. Les travaux intégreraient aussi la création d'un îlot central au droit de la piscine des salines et la sécurisation des passages piétons à l'aide d'avancées de trottoirs.</p> | 140 000 € |
| <p><u>Aménagement Avenue Mont Thabor (piste vélo) :</u></p> <p>Cette artère, desservant le stade et les quartiers fortement peuplés de Pietralba, est extrêmement large par endroit et permet également une liaison piétonne ou cyclable au travers des sentiers vers le collège du stiletto et le nouvel Hôpital. Il apparaît donc intéressant de créer, depuis la zone du parking St Joseph, un barreau de liaison modes doux et en particulier cyclable.</p> <p>Les travaux envisagés consistent donc en la réalisation de marquages en résine pour délimiter une voie cyclable montante sur l'ensemble de l'avenue.</p> | 100 000 € |
| <p><u>Rue Borgomano</u></p> <p>La rue borgomano est une voie fortement empruntée et présentant de nombreux points noirs en matière de sécurité. Premièrement l'absence de trottoirs continus est problématique, notamment avec les écoles à proximité. Deuxièmement la largeur des voies favorise les vitesses excessives. Enfin le réseau de récupération des eaux pluviales est très vétuste.</p> <p>Les travaux envisagés dans la PPI concernent par suite la réfection globale du réseau d'eaux pluviales urbaines et la réalisation de trottoirs neufs en béton et pierre en parallèle d'une amélioration du réseau d'éclairage public.</p> <p>Le but des opérations de construction de trottoirs neufs et élargis est de réduire les voies pour diminuer la vitesse dans cette zone 30.</p> | 475 296 € |
| <p><u>Travaux de sécurité Vazzio « Le Savannah »</u></p> <p>Suite aux remontées de riverains de la résidence « savannah » de la route de l'usine à eau du Vazzio, il existe des problématiques de vitesses excessives et de trottoirs dangereux ou inexistantes au terminus du bus ligne 1.</p> <p>Les travaux envisagés concernent donc la création d'un rond-point et la réalisation de trottoirs permettant de sécuriser les mouvements piétons et automobiles.</p> | 80 000 € |
| <p><u>Chemin d'Appietto (élargissement ponctuel)</u></p> <p>Le chemin d'Appietto à Mezzavia dessert une zone qui s'est fortement peuplée ces dernières années. Son étroitesse est source de croisements dangereux entre véhicules, même si la vitesse y est limitée. En outre les trottoirs y sont absents par manque de place et les piétons sont donc quotidiennement confrontés à des situations dangereuses. Une zone apparaît prioritaire au vu des nombreux « presque-accidents » recensés : le virage au droit de la propriété de Mme Labidoire.</p> <p>Les travaux présentés dans la PPI concernent la réalisation, après opérations foncières, d'un mur de soutènement pour élargissement des voies dans le virage et création d'un trottoir béton pour les piétons.</p> | 100 000 € |
| <u>Travaux urgents de voirie / diverses réparations</u> | 455 000 € |
| TOTAL | 1 600 296 € |

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le programme annuel 2020 de travaux de voirie ;
D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation
quinquennale selon le plan de financement suivant :

| | Montant de l'opération HT | % de participation |
|---|---------------------------|--------------------|
| Collectivité de Corse / Dotation quinquennale | 640 118,4 € | 40% |
| Ville d'Ajaccio | 960 177,6 € | 60% |
| TOTAL | 1 600 296 € | 100% |

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 20 juillet 2020,

APPROUVE les travaux de voirie 2020

**AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation
quinquennale selon le plan de financement suivant :**

| | Montant de l'opération HT | % de participation |
|---|---------------------------|--------------------|
| Collectivité de Corse / Dotation quinquennale | 640 118,4 € | 40% |
| Ville d'Ajaccio | 960 177,6 € | 60% |
| TOTAL | 1 600 296 € | 100% |

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Laurent MARCANGELI

